

Un projet partagé

L'ADEARI s'adresse à toutes les personnes (paysan-ne-s ou non), soucieuses de :

- promouvoir une Agriculture Paysanne autonome et économe, respectueuse de l'environnement et de la société et ancrée dans son territoire
- participer à rendre le monde rural dynamique et attractif (emplois, culture, échanges, activités relocalisées, etc)
- développer le lien social (entre producteur-trice-s, entre acteur-ice-s du monde rural)

Notre réseau

Les ADEAR ont été créées par des paysan-nes de la Confédération Paysanne, syndicat qui défend le projet d'Agriculture Paysanne et ses travailleur-se-s.

L'ADEARI, créée en 1995, fait partie d'un réseau régional coordonné par l'ARDEAR Centre-Val de Loire, et d'un réseau national coordonné par la FADEAR (Fédération Nationale). Elle fait aussi partie du réseau Inpact Centre, aux côtés de Terre de Liens, Solidarité Paysans, le MRJC, Accueil Paysan, le réseau AMAP, l'URGC, la CIAP et les CIVAM.



Ne pas jeter sur la voie publique



CONTACTEZ-NOUS

ADEARI

- 📍 Maison de l'Agriculture
24, rue des Ingrains
36022 Châteauroux Cedex
- ☎ 02 54 61 62 40
- 🌐 agriculturepaysanne/adeari.org
- ✉ agriculturepaysanne@adeari.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



**Association pour le développement
de l'emploi agricole et rural**

BIENTÔT PAYSAN-NE

CONCRÉTISER SON PROJET AGRICOLE

Être accompagné-e
Se former

Intégrer un réseau de paysan-nes et de
porteur-ses de projet

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

1

On se rencontre ! Venez à un temps d'accueil collectif de l'ADEARI, ou à un apéro installation !

2

On discute du projet et on identifie ensemble comment adapter le parcours au projet.
On signe un contrat d'accompagnement d'un an donnant accès à ...

3

Trois rendez-vous de suivi et d'accompagnement individuels, des stages conventionnés si besoin.
Vous participez aux formations qui vous intéressent. On vous accompagne à concrétiser le projet.

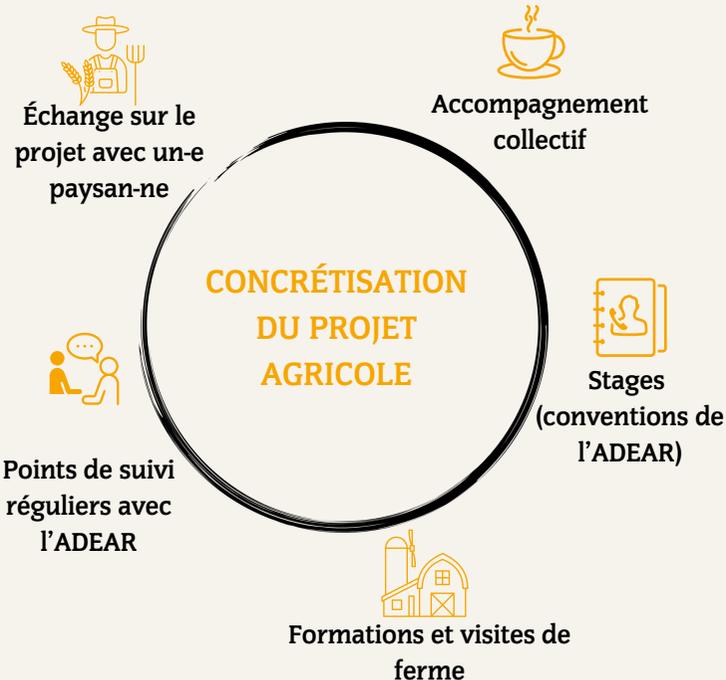
4

Au bout d'un an, on fait le point sur l'avancée du projet et sur les suites à donner !

La participation à plusieurs journées collectives sur l'année, en complément de l'accompagnement individuel, est conseillée. Les deux modalités sont complémentaires.

UNE DEMARCHE BIENTÔT PAYSAN-NE

Un chemin propice à la découverte



Zoom sur l'accompagnement collectif "S'installer en Vallée de la Creuse" :

Ouvert à tous-tes et se déroulant sur 6 journées, ce parcours itinérant dans les fermes de la Vallée de la Creuse aborde les thématiques clés du parcours à l'installation : acteur-ices de l'installation, foncier, organisation du travail, dimensionnement économique, commercialisation et communication.
Les dates envisagées sont les suivantes :
1er octobre, 8 octobre, 5 novembre, 19 novembre, 3 décembre, 17 décembre.

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

PROGRAMME 2025

Accueils collectifs :

- 5 juin : 9h30 - 12h - Chambre de l'Agriculture
- 18 septembre : 9h30 - 12h - Chambre de l'Agriculture
- 13 novembre : 9h30 - 12h - Chambre de l'Agriculture

Apéros installation :

- 9 juillet : Ferme du Relais - Biodiversité sur la ferme
- Octobre : à préciser

Formation :

- 26 Novembre : Statuts en agriculture

Accompagnement collectif (voir page centrale) :

- D'octobre à décembre : "S'installer en Vallée de la Creuse"

TARIFS

Accueils collectifs et apéros installation : gratuits

Accompagnement collectif : 20 € pour les 6 jours

Contrat d'accompagnement d'un an : 200€

Journée de formation : 3 tarifs sont proposés en fonction des moyens de chacun-e :

Tarif solidaire : 50 €

Tarif soutien : 100 €

Tarif équilibre : 70 €

Possibilité de prise en charge intégrale des formations par Vivea dans le cadres des parcours PPP et pour les personnes installées.

*Votre situation économique ne doit pas être un frein pour participer à ces formations, n'hésitez pas à nous contacter si besoin d'adapter les tarifs !